

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2008

Le 23 octobre deux mil huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : MM. GUILLAUMIN Marcel, Mmes DENUELLE Annie, JOSEPH Nicole, DEVILLARD Claude, MM Gérard LAROCLETTE, Christian JAMBON, SANTENARD Thierry, TOBIEN Alain et Gérard MONNET

Excusée : Mme CHANDAVOINE Monique, Mr Philippe JAMBON

Secrétaire de séance : Mme JOSEPH Nicole

Informations de Mr le Maire

- La société NED nous propose à partir de 2009 un contrat de maintenance pour le chauffage des gîtes et le solaire pour 200 euros, la proposition semble intéressante. A voir au prochain budget.
- La convention d'occupation de l'église par la paroisse Notre Dame du Haut Beaujolais est revenue signée. Elle a été transmise en Sous-préfecture.
- La convention d'occupation de la salle d'activités par l'association Cenv'arts loisirs et culture a été signée.
- Suite à la demande d'un habitant du Bourg nous alertant à propos d'un chemin, au départ d'un sentier de randonnées, qui présentait des dangers, ce dernier a été sécurisé.

Le compte rendu de la réunion du 9 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Voirie

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la commission voirie qui a eu lieu samedi 18 octobre. Dans l'ensemble les travaux donnent toute satisfaction, excepté le virage à la Grange Paiseaud. En effet, le problème de ruissellement d'eau n'est pas solutionné. Des explications vont être demandées lors de la réception des travaux par la Communauté de Communes.

Avenir du Restaurant Dargaud

Mr le Maire fait un petit historique du Restaurant et explique que suite à un entretien avec Mme Dargaud, son comptable et un agent immobilier, il est prévu qu'un jour prochain le restaurant change de propriétaire. Mr le Maire rappelle que c'est le dernier commerce de la commune et qu'il est important de le conserver. Plusieurs solutions se profilent : une entreprise privée le rachète, mais sans aucune certitude que ce bâtiment restera un café restaurant. La deuxième hypothèse serait que le commerce soit racheté à la commune et qu'un restaurateur s'installe en payant un loyer à la commune. La dernière solution serait de municipaliser le restaurant, dont les recettes reviendraient à la commune avec un salaire versé aux employés.

Mr le Maire explique qu'il a rencontré un représentant du FISAC, service de l'Etat alimenté par une taxe payée par les grandes surfaces, pour aider le développement des commerces et de l'artisanat en milieu rural. Dans le cas du dernier commerce de la commune les interventions peuvent être très importantes. Le FISAC pourrait donc nous aider à monter le dossier ; il pourrait nous octroyer une subvention de 30% quel que soit le montant d'achat et de réparation ; dans le cadre d'un plan pluriannuel avec le département, nous pourrions dans ce cas de figure obtenir une subvention, mais nous ne savons pas encore à quelle hauteur ; une dotation général d'équipement de l'état pourrait aussi être obtenue, à hauteur de 30%, ainsi que peut-être une enveloppe parlementaire.

Il est évident qu'il ne s'agit pas d'endetter la commune. Certes c'est un investissement lourd mais qui n'entraîne aucune dépense de fonctionnement, et qui augmente le patrimoine foncier communal.

Concernant les délais, le montage du dossier est estimé entre 6 et 9 mois. Le conseil donne un avis favorable pour poursuivre ce dossier. Cette opération pourrait se finaliser dans les deux années à venir.

Amendes de Police 2009

Mr le Maire demande aux conseillers de réfléchir pour le prochain conseil, aux différentes pistes à explorer pour bénéficier des amendes de polices, pour des travaux de sécurité sur la commune.

Formation Archives

Suite au travail de reclassement de toutes nos archives par les services du Centre de Gestion en Juillet, un nouveau registre de classement a été remis à la mairie. Les secrétaires ont suivi une journée de formation, afin de mieux appréhender les normes de classement, d'utilisation et d'élimination éventuelles de certains documents.

Finances : décision modificative

Suite à la commission des finances, monsieur le Maire propose d'effectuer au budget général une décision modificative concernant les intérêts d'emprunts.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide, en section de fonctionnement du budget général, la décision modificative suivante :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 7788 : autres reprises excédents	1 500	
Compte 66111 : intérêts réglés à l'échéance		1 500

Délibération recours CU Mr Jacquet

Suite à une première demande de CU de Mr Jacquet, avec un avis favorable du Maire, refusée par le Préfet, la DDE lui a conseillé de refaire sa demande différemment, accompagnée d'une nouvelle délibération de la commune pour appuyer son recours. Le conseil, à 9 voix pour, accepte de soutenir ce CU par une délibération.

Délibération cession « Les Guttys »

Monsieur le Maire explique que suite au précédent conseil une délibération avait été prise, mais cette dernière ne mentionnait pas le nom de l'acquéreur de la parcelle des « Guttys », il convient donc juste de reprendre une délibération pour compléter la précédente. Le conseil à l'unanimité, décide de reprendre cette délibération en complétant avec le nom de l'acquéreur Mme Dumouchel.

Achat d'ordinateur pour l'école

Thierry Santenard a rencontré l'enseignante de maternelle, Chrystelle Gonnachon, qui souhaite faire acquérir pour sa classe un nouvel ordinateur. Elle propose de revendre son propre ordinateur d'occasion, qui permettrait d'en avoir un plus récent et plus puissant pour la somme de 200 euros, avec le graveur de CD et la mémoire augmentée. Le conseil à l'unanimité accepte d'acquérir cet ordinateur. Thierry Santenard se charge d'en informer Mme Gonnachon.

Assurance groupe du CDG

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au contrat groupe du centre de gestion, qui garantit la commune contre tout ou partie des risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Ce contrat de 3 ans arrivant à échéance, il convient de reprendre une délibération décidant l'adhésion de nouveau pour 3 ans de la commune à compter du 1^{er} janvier 2009. Le conseil à l'unanimité accepte l'adhésion, à partir de 2009, au contrat groupe du Centre de Gestion.

Convention avec la CCHB pour des travaux de voirie

Monsieur le Maire explique que pour les travaux voirie courants, la communauté de communes fait un programme bi-annuel avec les communes, prépare et ensuite fait effectuer ces travaux. Les communes

n'ont absolument plus le droit de dépenser le moindre centime pour des travaux de voirie. Et ne conservent que le déneigement.

La CCHB propose de signer avec elle une convention pour les communes qui souhaitent effectuer avec leur personnel les travaux de curage de fossés, de fauchage, d'élagage et rebouchage des nids de poules. Le conseil à l'unanimité accepte de signer cette convention ;

Programme Syder 2009

Le Maire explique qu'il n'y a pas de projet particulier dans ce domaine sur la commune. Aucune nouvelle proposition n'est faite. Il donne cependant lecture d'un message d'un habitant de la commune qui fait remarquer à juste titre qu'il serait bon d'étudier la question des économies d'énergie avec l'éclairage public du bourg. Un rendez-vous sera pris avec le SYDER pour étudier la question.

Nouveau plan Pluriannuel

Il était dans un premier temps question de l'assainissement collectif, puis du rachat du restaurant Dargaud et enfin de quelques travaux dans les bâtiments communaux. Le Maire explique que les travaux d'assainissement collectif ne seront subventionnés qu'à hauteur de 25% maximum et qu'ensuite il faudra payer l'entretien de ces équipements. Ceci reposera principalement sur une trentaine de personnes dans le bourg, d'où une recette insuffisante pour la commune, qui aura une lourde charge ensuite pour l'entretien. Le conseil s'interroge donc sur la pertinence de ce projet, pour lequel la commune pensait obtenir beaucoup plus d'aide financière.

Le Maire propose d'élaborer un plan pluriannuel intermédiaire (le précédent étant terminé) comprenant des travaux dans les bâtiments communaux :

- le toit du bâtiment de l'ancienne mairie, qui comporte la maison du fromage, la bibliothèque et la salle des associations serait à reprendre.
- Les menuiseries de ce bâtiment ont besoin d'être changées
- L'isolation de la salle des associations est à revoir
- L'appartement de l'école
- La façade du gîte de 44 places
- Les menuiseries du gîte de 12 lits
- La transformation, voir l'agrandissement du chalet de 4 places, pour améliorer son rendement
- La proposition est faite d'un parcours de santé sur l'aire de la Madone
- L'installation d'un columbarium et d'un ossuaire

Sur les conseils de Mr le Maire, les conseillers étudient toutes ces propositions afin d'élaborer prochainement le programme du prochain plan pluriannuel.

Assainissement Collectif

Suite à la discussion précédente, il est décidé de ne pas donner suite au projet et la commune abandonne les travaux et actes liés à l'assainissement collectif.

Commission cimetière

Un logiciel a été installé et permet de gérer les emplacements et les concessions des deux cimetières. Annie Denuelle supervise la saisie de toutes ces données sur le logiciel. La procédure de récupération de tombes abandonnées qui arrivent à échéance (3^{ème} Toussaint) va se poursuivre. Une commission cimetière aura lieu samedi 22 novembre à 9h.

Commission révision des listes électorales

Nous demanderons au Sous-préfet et au Président du TGI de désigner les nouveaux délégués pour cette commission. Ensuite la date de la prochaine réunion sera fixée ;

Centre aéré du Centre Social

Mr le Maire explique au conseil que pendant la semaine des vacances de la Toussaint (du 27 au 31 octobre) le centre social organise un centre aéré pour les enfants du canton et donc particulièrement pour ceux de Cenves. Les familles en ont été informées par le biais de l'école.

Médaille de la Famille

Nicole Joseph se charge du dossier et transmettra les propositions éventuelles lors du prochain conseil.

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Chandavoine conseillère municipale, pour raisons personnelles. Le conseil à l'unanimité accepte cette démission, décide de ne pas organiser d'élection pour élire un nouveau conseiller et transmettra la décision au Sous-préfet.

ONF

Annie Denuelle expose les propositions de l'ONF (dépenses/recettes) pour les travaux (plantations, aménagements d'espaces, entretien) sur 15 ans dans les parcelles de forêt communale. Cette proposition laisse un solde positif de 8 000 euros environ au terme des 15 ans, grâce à la vente de bois. Le conseil doit se prononcer sur ce plan. Le partenariat avec l'ONF permet une gestion efficace et professionnelle de la forêt (plantation, nettoyage, vente de bois). Au niveau du budget, il serait nécessaire tout de même d'équilibrer chaque année l'écart entre les dépenses et les recettes et concernant la plantation revoir les 3ha prévus (qui ne permettent pas de subvention), pour prévoir des plantations pour 4ha, qui elles, à partir de cette surface, permettent l'obtention d'aides financières. Le conseil à l'unanimité accepte le programme proposé par l'ONF pour l'année 2009, avec les modifications précisées ci-dessus.

Questions diverses :

- Arrêts de car : concernant la demande de quelques parents, le conseil général accepte que les enfants fassent un trajet supplémentaire afin de retrouver leur arrêt final en même temps que leurs frères et sœurs.
- Concernant la demande d'abri bus, la commission voirie confirme que c'est à côté du cimetière de Vieux-Château que son emplacement sera le plus pratique. La commune se chargera de faire la plate forme en béton et le conseil général installera ensuite l'abri.
- Gérard Larochette explique qu'il y a du bois à dégager dans le bois des Gonons. Il servira pour alimenter le stock pour le grand gîte et le reste pourra être mis en vente à des particuliers au prix de 40 euros le stère en 1 mètre.
- La commune a également 45 ares (11 coupées) de bois sur pied à vendre. La coupée est de 50 euros.
- Garderie périscolaire : un bénéfice de 959 euros sera reversée par la commune de Serrières pour l'exercice 2007/2008, puisqu'un excédent de 1918, 15 euros a été dégagé.
- Le Comité des fêtes de Serrières nous informe d'une randonnée qui traversera notre commune dimanche 26 octobre prochain.
- Adjoint d'animation au restaurant scolaire : Monsieur le Maire explique que Mme Plasse qui a pris le poste au 1^{er} octobre a donné sa démission. Suite à des recherches, une nouvelle candidature a été enregistrée. Mr le Maire a rencontré cette personne, il s'agit de Mme Bugnano, qui commencera après les vacances de la Toussaint.
- Panneau d'affichage : celui de Vieux-Château sera donc installé près du futur abri bus et pour la Grange du Bois, Claude Devillard interrogera les habitants du hameau pour le choix de l'emplacement.
- Mr le Maire informe le conseil du passage de la commission de sécurité dans les gîtes et de l'avis favorable qui a été donné pour chacun d'eux.
- Mr le Maire demande que la commission association se réunisse avant la fin de l'année
- Le jeudi 20 novembre à 16h30 le conseil fera une visite technique des gîtes.
- Concernant la fréquentation de la déchetterie de Monsols, très faible pour les cenvars, Mr Guillaumin a rencontré Mr Maya, Maire de Tramayes, pour établir une convention entre Cenves et Tramayes, afin que les cenvars puissent bénéficier de la déchetterie de Tramayes. Mr Maya fera la demande au SPECTOM.
- Mr le Maire invite les conseillers municipaux aux cérémonies commémoratives et repas offert aux anciens de la commune le dimanche 9 novembre
- Il donne également lecture de deux lettres concernant des problèmes de voisinage au hameau des Molliers et au Hameau de La Grange du Bois